

FRÉJUS 1714 – 1715 : M^{gr} de FLEURY PART, M^{gr} de CASTELLANE-NORANTE ARRIVE

par le Docteur Albert CIAMIN

Le 3 février 1715, Monseigneur de FLEURY, « *sa démission venait d'être acceptée* », reçoit à Fréjus le trésorier général de Provence qui venait mettre aux enchères les revenus de l'évêché en vertu du droit de régale.

Son successeur, Pierre Joseph de CASTELLANE-NORANTE avait été nommé par LOUIS XIV le 11 janvier 1715.

Il faut donc noter la très rapide réaction de l'administration fiscale (qui échouera : FLEURY réussit à obtenir que personne ne se présente aux enchères) et la très rapide nomination du successeur de FLEURY.

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de l'épiscopat de M^{gr} de CASTELLANE-NORANTE, racontée par le chanoine ESPITALIER dans "*Les évêques de Fréjus du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle*". Par contre il nous a semblé intéressant de revoir les événements qui, du 6 mai 1714 au 22 octobre 1715, ont amené à Fréjus M^{gr} de CASTELLANE-NORANTE et d'examiner ses origines et ses liens familiaux.

Le 6 mai 1714, FLEURY publie dans son diocèse la bulle "*Unigenitus*" que le roi avait demandée au pape en promettant un vote unanime du clergé de France (elle fut publiée par 106 évêques sur 128). Il ajoute à cette publication un mandement violent contre les jansénistes et les écrits du P. QUESNEL, soutenant à outrance la pensée du roi et de son confesseur : « *le procès est donc fini* ». Ce mandement est très largement diffusé et fait croire à beaucoup que FLEURY brigue un archevêché. L'évêque de Gap François BERGER de MATISSOLES lui écrit que ses ouvrages méritent « *son élévation à un siège plus important* » (il pense probablement à l'archevêché d'Embrun qui devient libre par la mort de M^{gr} Charles BRULAT de GENLIS). FLEURY lui répond par une lettre du 22 octobre 1714 qu'il ne désire rien.

En fait « *sa savante apologie attire sur lui l'attention publique* » et, ce qu'il veut, l'attention de Versailles, car FLEURY a une autre ambition.

La variole a détruit la famille de France. Monseigneur, le fils de LOUIS XIV meurt le 14 avril 1711, la duchesse de BOURGOGNE le 12 février 1712, le duc de BOURGOGNE le 18 février, le 8 mars le petit duc de BRETAGNE âgé de cinq ans, le 16 avril 1713 le duc D'ALENÇON bébé de vingt jours fils du duc de BERRY (frère du duc de BOURGOGNE) qui lui-même meurt le 6 mars 1714.

L'héritier de la Couronne est l'arrière petit-fils du roi et deuxième fils du duc de BOURGOGNE, Louis duc D'ANJOU (le futur LOUIS XV), né le 15 février 1710 et donc âgé de quatre ans. LOUIS XIV se préoccupe de

l'avenir de cet enfant, de sa succession, mais aussi de ses enfants illégitimes en décrétant par un édit de juillet 1714 « *que pourraient être appelés à la succession à la couronne le duc du MAINE et le comte de TOULOUSE au défaut de tous les princes de sang royal* » (le Parlement a enregistré cet édit parfaitement illégitime, le principe de catholicité impliquant que le successible doit être issu d'un mariage canoniquement valable. Or LOUIS n'a jamais épousé Athénaïs de ROCHECHOUART qui, de plus, devant Dieu, était mariée à M. de MONTESPAN). Enfants d'un double adultère dira St SIMON.

En fin juillet, testament olographe et secret du roi et en août édit public précisant qu'il avait prévu l'organisation de la future régence.

Le testament était secret mais tous les courtisans bien informés pouvaient en deviner les dispositions et Madame de MAINTENON, l'épouse du roi, les connaît.

Le but de FLEURY en ce dernier trimestre de 1714 n'est pas un archevêché, c'est, en étant un zélé propagandiste de la politique du roi et de M^{me} de MAINTENON contre les jansénistes, de devenir le précepteur du futur roi. Pour cela il lui faut quitter Fréjus, évêché perdu au fond du Royaume, petite ville n'ayant qu'un peu plus de 2000 habitants (2175 en 1765), rejoindre Versailles, mais auparavant s'assurer de l'avenir possible de son projet par ses amitiés à la cour.

Une première ouverture est faite par deux familiers de M^{me} de MAINTENON auprès de celle-ci. M^{me} la marquise de DANJEAU et M^{me} la duchesse de LEVI. FLEURY ferait un bon candidat car il est contre les jansénistes et il n'est pas jésuite. M^{me} de MAINTENON ne veut pas que le confesseur du roi (LE TELLIER) impose un jésuite et elle veut un antijanséniste sûr.

La candidature de FLEURY est donc envisagée favorablement par M^{me} de MAINTENON. FLEURY présente sa démission au roi "pour raison de santé", le roi accepte et lui donne l'abbaye de Tournus en échange. M^{me} de DANJEAU (Sophie Marie de BAVIERE, comtesse de LOEWENSTEIN, marquise de DANJEAU) en parle alors au maréchal de VILLEROI, gouverneur du Dauphin, et au duc du MAINE (qui, dans le testament, est chargé de l'éducation du futur roi) qui ne peut qu'être de l'avis de M^{me} de MAINTENON. Comme le dit St SIMON « *Mme de MAINTENON qui fit son affaire de FLEURY qui pour cela venait de quitter Fréjus et qui en répondit* ».

En effet, le 30 avril 1715, FLEURY adresse à ses diocésains une belle lettre d'adieu « *fort touchante* » dit ESPITALIER.

Son départ définitif eut lieu le 17 juillet 1715 « *la population tout entière l'accompagna sur la route une demi-lieue* ».

Pierre Joseph de CASTELLANE-NORANTE avait été sacré à Paris le 30 juin par Charles de VINTIMILLE, archevêque d'Aix (de 1708 à 1729), membre de l'illustre famille des VINTIMILLE-MARSEILLE, branche des comtes du Luc. Il prêta serment au roi le 2 juillet et fut le dernier évêque qui prêta serment à LOUIS XIV.

Le roi mourut le 1^{er} septembre 1715, un dimanche matin. « *Il a rendu l'âme sans aucun effort comme une chandelle qui s'éteint* » écrit le marquis de DANJEAU, qui était présent.

Du fait de ces événements, mort du roi, mise en place de la Régence, le nouvel évêque ne regagna Aix que le 17 octobre où il prêta serment pour le temporel et n'arriva à Fréjus que le 22 octobre. On fit un arc de triomphe à la porte de la ville pour le recevoir, avec la milice bourgeoise sous les armes et le bruit des mousqueteries jusqu'au Palais épiscopal. Il mourut à Fréjus le 20 mars 1739, à 78 ans, et il est inhumé dans la cathédrale au pied du trône épiscopal. Dans son testament, il cède ses biens familiaux à son neveu, le marquis de CASTELLANE-NORANTE, et le mobilier de son palais épiscopal à l'hôpital (MAURINE notaire).

Nous allons maintenant voir les raisons de sa nomination, qui tiennent à la fois à sa personnalité et à sa famille.

Sa nomination est faite le 11 janvier 1715 en même temps que l'acceptation de la démission de FLEURY. Le choix de sa personne en tant que successeur est donc fait entre la démission de FLEURY et l'acceptation de



PORTRAIT de M^{gr} de CASTELLANE-NORANTE

celle-ci, c'est-à-dire dans le dernier mois de l'année 1714. Pour le roi et M^{me} de MAINTENON, le successeur de l'évêque de Fréjus doit continuer dans le diocèse la même politique et être dans la ligne de la politique royale. Pierre Joseph de CASTELLANE-NORANTE sera le bon candidat. Il était âgé de 54 ans et n'avait que sept ans de prêtrise, c'était donc un homme mûr et réfléchi. Il était prêtre du diocèse de Senez, diocèse d'origine de sa branche familiale, Norante fait partie du val de Barrême. Il a donc reçu la prêtrise de M^{gr} SOANEN, évêque de Senez depuis 1695, expulsé pour jansénisme en 1727. Simple licencié en théologie, ce n'était pas un théologien et il suivra la position du roi et ensuite de FLEURY contre les jansénistes et contre les quiétistes. Recteur du prieuré de St Jean d'Hastein dans le diocèse du Puy, c'est un bon administrateur. Agent général du clergé de France il a montré ses qualités politiques. Chanoine et vicaire général du diocèse d'Aix, il est le candidat de l'archevêque Charles de VINTIMILLE qui, on l'a vu, le sacre à Paris. Il est sacré dans la chapelle des jésuites, habileté diplomatique envers le confesseur du roi, mais il n'est pas jésuite, condition absolue pour avoir l'appui de M^{me} de MAINTENON.

Il appartient à l'illustre famille des CASTELLANE, branche des CASTELLANE-NORANTE dont nous donnons en annexe un abrégé généalogique. Il est le descendant à la 21^{ème} génération de Boniface, premier du nom, baron souverain de Castellane en 1089. Il est le troisième fils de Horace de CASTELLANE de RAME, marquis de Cotes, baron de Chaudon Norante*¹, et Creisset*, marié par contrat de mariage du 7 septembre 1644 à Anne de BONNE, petite-fille du chef protestant François de BONNE duc de Lesdiguières, maréchal de France qui abjura le protestantisme en 1622 pour devenir connétable de France. Le duc de Lesdiguières, était lui-même marié à Françoise de CASTELLANE, fille de Claude de CASTELLANE, troisième fils d'Antoine, baron d'Allemagne, qui achète la terre de St Juers* le 31 janvier 1509.

De son frère aîné Jean François, marié à Madeleine de CRUEL DE VILLEBOIS d'une famille noble du Dauphiné, il a deux neveux et deux nièces. L'aîné de ses neveux, le marquis Jean Baptiste de CASTELLANE NORANTE, capitaine des galères, chevalier de St Louis* qui sera son héritier, est le dernier de la famille. Sa fille Pauline (23^{ème} génération) se maria en 1741 avec son cousin Jean Baptiste de CASTELLANE, marquis de Grimaud* et de St Juers, brigadier des armées du roi*. Son autre neveu, Jean Boniface, est chanoine de l'église d'Aix. Des deux nièces, l'une est abbesse en Poitou et l'autre est Françoise, mariée (contrat de mariage du 17 avril 1708) à Jean Antoine de RIQUETI marquis de MIRABEAU, chevalier de St Louis, successivement capitaine de cheveu-légers, colonel du régiment de son nom, brigadier des armées du roi (durant sa remarquable carrière militaire il reçut 27 blessures). Françoise de CASTELLANE NORANTE, veuve du marquis de MIRABEAU, vivra très

¹ L'astérisque renvoie aux notes à la fin de l'annexe

âgée et sera la grand-mère d'Honoré Gabriel de RIQUETI marquis de MIRABEAU, le grand orateur de la Révolution.

De son autre frère, maréchal de camp* retiré en Poitou, il a trois neveux dont l'un, André Jean Baptiste de CASTELLANE NORANTE, théologal de l'église d'Aix, sera évêque de Glandèves de 1747 à 1751.

De plus, en 1715, les divers membres de la famille de CASTELLANE descendant comme lui à la 21^{ème} ou à la 20^{ème} génération de Boniface I^{er} occupent une place considérable dans la noblesse provençale. On en compte sept, trois descendant des barons d'Allemagne en Provence et quatre de la branche de Galbert des barons d'Entrecasteaux :

- De la première branche :
 - Toussaint de CASTELLANE marquis de Grimaud et de St Juers, marié à Anne de FELIX (famille originaire de Rivoli en Piémont mise au rang des gentilshommes italiens d'Avignon par délibération de 1461).
 - Antoine de CASTELLANE, seigneur de Mazaugues*, marié à Anne de MARTEL, fille d'un maréchal de camp d'une famille noble d'Aubagne.
 - Henri de CASTELLANE, seigneur de Majastre*, premier consul d'Aix, procureur du Pays, marié à Honorée de FERRIER d'Auribeau* (famille originaire de Riez. Lettre de noblesse du roi RENE du 18 juin 1475).
- De la branche de Galbert :
 - Les deux fils de Charles II de CASTELLANE-ADHEMAR et de Anne de PONTEVES de SILLONS, tous les deux capitaines de vaisseau et chevaliers de St Louis. (Gaspard II de CASTELLANE, marquis d'Entrecasteaux avait hérité du comte de Grignan son oncle maternel à la condition de prendre le nom et les armes de la maison d'ADHEMAR de MONTEIL).
 - Charles de CASTELLANE, marquis d'Esparon* et de St Julien*, premier consul d'Aix, procureur du Pays en 1705, marié à Polyxène de SUFFREN, fille de Jean Baptiste de SUFFREN doyen de la cour du Parlement et de Geneviève de CASTELLANE de St Juers.
 - Michel Ange de CASTELLANE, seigneur de Novejean, brigadier des armées du roi, gouverneur de Niort, ambassadeur à la Porte (Constantinople), marié à Catherine de la TREILLE, cousine germaine de FLEURY (la mère de FLEURY était Diane de la TREILLE).

Ce grand seigneur provençal fut un bon évêque et, sans le savoir peut-être, les Fréjusiens chaque année lors de la bravade de St FRANÇOIS rappellent son souvenir. Tout le monde sait qu'à l'issue de la longue délibération du conseil général de la communauté du 20 octobre 1720 les consuls firent la déclaration connue sous le nom de "vœu de 1720".

Ce vœu et toutes les demandes de la communauté, et particulièrement : fête chômée, grand-messe et procession générale furent immédiatement acceptées par le seigneur évêque qui était Pierre Joseph de CASTELLANE-NORANTE.

ANNEXE

Abrégé généalogique de la famille de CASTELLANE-NORANTE

Armes : « château ouvert à trois tours crénelées, le tout d'or maçonné de sable sur champ de gueules ».

Devise : « Mai d'ounour que d'ounours »
« Plus d'honneur que d'honneurs »

Les origines de la famille de CASTELLANE sont très anciennes. Il semble, d'après les généalogistes les plus fiables (ARTEFEUIL, JUIGNE de LASSIGNY, Caïs de PIERLAT et la princesse RADZIVILL dont la mère est une CASTELLANE-NOVEJEAN), qu'elle descendrait du comte GRIFFON (Grifo comes) dont une charte de 956 a été conservée.

Ce comte GRIFFON, ou comte de Glandeves, aurait été chargé par le roi de Bourgogne des diocèses de Riez, Senez, Digne et Glandeves. Un de ses descendants Guillaume se serait érigé en baron souverain de Castellane et de sa région dans le courant du x^e siècle.

- I Le premier dont on soit sûr est Boniface de CASTELLANE premier du nom, vraisemblablement petit-fils de ce Guillaume, qui fut choisi en 1089 pour arbitrer un litige entre l'abbé de St Victor et celui de Lérins.
- VII A la septième génération, on trouve deux frères à l'origine des deux grandes branches de la famille : Boniface V et Boniface dit Galbert (seigneur d'Entrecasteaux). Boniface V, baron souverain de Castellane, évêque de Salernes, Villecroze et Riez (qu'il tenait de sa mère) se révolta contre Charles d'ANJOU et fut décapité à Marseille en 1247. Sa baronnie rattachée à la couronne devint la viguerie de Castellane.
- VIII Il avait deux fils de sa première femme Alix des Beaux : Boniface VI, troubadour rallié à Charles d'ANJOU qu'il accompagna à Naples où il mourut sans postérité, et Hugues dit Hugues des Beaux, seigneur de Meyrargues, qu'il tenait de sa mère, chef des insurgés nationalistes marseillais contre Charles d'ANJOU. Il fut pendu en effigie mais réussit à s'enfuir en Espagne.
- IX Son fils, qui ne fut pas inquiété, Boniface VII seigneur d'Allemagne en Provence, Grimaud et Gassin continua la lignée.
- XII A la douzième génération, on trouve Florens de CASTELLANE, baron d'Allemagne en Provence, mariée à Florie de BLACCAS dont il eut trois fils.
- XIII Le troisième fils, Jean, reçut de son père la terre de Norante et devint seigneur du Chaudon par donation du roi RENE du 19 mars 1435. Il est à l'origine de la tige des CASTELLANE-NORANTE.

XX A la vingtième génération on trouve Horace de CASTELLANE de RAME, marquis de Crottes, baron de Chaudon-Norante et Creisset, qui épouse par contrat de mariage du 7 septembre 1664 Anne de BONNE, petite-fille du chef protestant François de BONNE, duc de Lesdiguières, maréchal de France qui abjura le protestantisme en 1622 pour devenir connétable de France.

Ils eurent trois enfants. Le plus jeune est notre évêque de Fréjus Pierre Joseph de CASTELLANE-NORANTE, qui descend donc à la XXI^{ème} génération de Boniface I^{er}.

La branche se termine en 1741 par le mariage de Pauline (XXIII^{ème} génération), fille et héritière de son neveu le marquis Jean Baptiste de CASTELLANE-NORANTE, avec son cousin Jean baptiste de CASTELLANE marquis de Grimaud et de St Juers, brigadier des armées du roi (XXII^{ème} génération), branche aînée de Florens.

NOTES

BRIGADIER DES ARMEES DU ROI : grade entre colonel et maréchal de camp. Commande une brigade formée de deux régiments.

MARECHAL DE CAMP : officier général

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS : fondé par LOUIS XIV en 1695 pour récompenser le mérite militaire, accessible sans condition de naissance (croix d'émail suspendue à un ruban rouge).

AURIBEAU : viguerie de Digne, diocèse de Gap. 216 habitants en 1765.

ESPARON du Verdon : viguerie de Moustiers, diocèse de Riez. 555 h. en 1765.

GRIMAUD : 804 h. en 1765

LE CHAUDON NORANTE : val de Barrême, diocèse de Senez. En 1765 il y a 541 h. au Chaudon et 116 h. à Norante. Actuellement réunis en une seule commune, sur la route Barrême – Digne.

LE CREISSET : viguerie de Digne, diocèse de Riez. Rattaché à Beynes en 1925. 175 h. en 1765.

MAJASTRE : 276 h. en 1765.

MAZAUGUES : viguerie de St Maximin, diocèse d'Aix. 445 h. en 1765.

RAME : Horace de CASTELLANE le tient de sa mère Hélène de RAME. Se trouve sur la route entre Mont Dauphin et Briançon. Diocèse d'Embrun.

SAINT-JUERS : viguerie de Moustiers, diocèse de Riez. 431 h. en 1765.

SAINT-JULIEN du Verdon : viguerie de Castellane, diocèse de Riez. 194 h. en 1765.